Le Courrier des Opelousas.

VOL. 2. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 6 MAI 1854. **No. 22.**

Le Courrier.

Journal Officiel de la Paroisse St. Landry.

Publié tous les Samedis matin par
JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 6 MAI, 1854.

☞ Le soussigné informe respectueusement les votans du 1er Arrondissement du Jury de Police qu'il est candidat pour représenter cet Arrondissement dans le Jury de Police, à l'élection du 8 Mai prochain. JOEL H. SANDOZ.

☞ La Cour de District, sous la présidence du juge Lucius J. Dupré, sera en session, dans notre ville, lundi prochain, 8 courant.

☞ Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, d'une grèle extraordinaire que nous avons essuyée Jeudi de la semaine dernière. Lorsque nous avons annoncé ce fait, nous ne connaissions point encore les dégats que ce temps affreux avait faits dans la campagne, et nous avions lieu de supposer qu'ils étaient considérables. Nous pouvons annoncer aujourd'hui qu'heureusement le temps n'a pas été général, mais au contraire, très partiel. Ce n'est pour ainsi dire que sur notre village et ses alentours immédiats, que la grèle a tombé avec tant de force et de rapidité. On cite quelques récoltes de maïs et de coton, qui promettaient beaucoup, qui ont été entièrement détruites, mais au-delà d'un demi mille du village, il n'y a pas eu de mal.

Nous devons constater en même temps que Samedi matin, nous avons eu une gelée blanche qui cependant, nous l'espérons du moins, n'a pu faire du tort aux récoltes.

☞ En rapportant les circonstances de l'enlèvement d'une jeune demoiselle de notre Paroisse, par le Dr. J. B. Vandergriff, dans notre feuille du 8 Avril dernier, nous avons été induits en erreur en disant qu'un certain Mr. Blunt l'avait aidé dans sa fuite au Texas. Mr. Alex. Blunt nie formellement et positivement l'avoir aidé ou assisté dans sa fuite, et, après nous avoir expliqué, dans tous les détails, les circonstances de cet acte infâme du Dr. Vandergriff, nous n'hésitons pas à corriger l'erreur que nous avons commise, de manière à lui rendre la place qui lui appartient de droit, celle d'un homme d'honneur et de considération.

NOTRE NAVIGATION.—Notre navigation est des plus belles en ce moment, trois bateaux-à-vapeur font régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à notre port, par la voie de Plaquemine, en deux jours de traversée. Le *Red River*, avec son noble et vaillant jeune capitaine, Mr. Gustave Louaillier, nous arrive avec une régularité parfaite, tous les jeudis soir, et nous quitte avec la même régularité, tous les samedis matin, à 10 heures. Le *Alice W. Glaze*, sous le commandement du complaisant et habile capitaine J. Johnston, fait ses voyages tous les six jours, et le *Sydonia*, sous la conduite du vieux capitaine Dickey, nous fait une visite toutes les semaines.

Si nous pouvions avoir, pendant tout le cours de l'année, une pareille navigation, comme nous nous en réjouirions, et oublierions vite les bénéfices que doit nous rapporter notre Grand Rail-Road; mais, cette navigation, si belle aujourd'hui, peut être interrompue dans une quinzaine de jours. Espérons que nous l'aurons encore pour quelques mois, et que nous aussi aurons le plaisir, chaque semaine, de presser la main à nos vieux amis, les capitaines Louaillier, Johnston et Dick.

☞ Une grande course de chevaux aura lieu sur le chemin de St. Martinville, demain Dimanche, 7 courant, entre *George Martin*, appartenant à Mr. Bte. Campagne, de St. Martinville, et *Henry Clay*, appartenant à Mr. Yacinthe Olivier, de la Nouvelle-Ibérie. Pari, $1000 de chaque côté. Dédit, $250.

LE RAIL-RAOAD HOTEL.

MR. N. QUATREVAUX nous prie d'annoncer au public, qu'ayant un long bail avec le propriétaire de la maison qui est à vendre, sous le titre de "*Rail-Road Hotel*," il continuera à tenir son établissement comme par le passé.

☞ Le mariage des personnes du même âge est une institution de Dieu. Le mariage entre un vieillard et une jeune femme est une institution d'homme. Le mariage entre une vieille femme et un jeune homme est une institution du diable.

AVIS AUX MEDECINS.—Un legs de cent mille francs vient d'être laissé par Mr. Breant, à l'institut de France pour quiconque découvrira un remède salutaire contre le choléra asiatique et les causes qui donnent lieu à ce terrible fléau.

HAVANE.—L'*Isabel* a apporté à Charleston des avis de la Havane jusqu'au 8 courant. Le navire de guerre américain *Columbia*, ayant à bord le commandant du *home squadron*, est entré dernièrement dans le port, mais s'est abstenu de saluer le pavillon espagnol. Les autorités ont voulu savoir pourquoi le navire ne s'était pas conformé à l'usage, et le commodore a répondu qu'il n'avait pas salué le pavillon espagnol parce que le pavillon américain avait été insulté à bord du *Black Warrior*. Le commodore a donné peu après un magnifique bal à son bord, mais peu de créoles ont répondu à l'invitation qui leur avait été adressée; ils ont craint que leur présence au bal ne fût considérée comme un acte d'hostilité vis-à-vis du gouvernement.

Le Moro et la Cabana doivent recevoir quatre-vingts pièces de canon en outre de leur armement actuel.

Le capitaine-général a refusé de donner un passeport à un Créole qui voulait conduire son fils aux Etats-Unis pour le placer dans un collége.

Un recensement général doit être fait à Cuba.

Les assassinats sont devenus assez fréquents à la Havane.

UN BOURREAU.—Vendredi dernier à huit heures du matin, un cercle de curieux s'était formé sur la levée, en face le café de M. Sarran, autour d'un homme ivre-mort étendu sur le sol dans un état pitoyable. Attiré sur les lieux par la curiosité, nous avons reconnu que cet homme était le bourreau du nègre exécuté tout récemment à Franklin, celui à qui la population de cette petite ville a témoigné, d'une manière féroce, le peu de sympathie que lui inspirent les gens de cette ignoble profession.

Ses blessures étaient encore loin d'être cicatrisées; son oreille droite presque entièrement coupée paraissait toute saignante malgré l'appareil chirurgical qu'on lui avait posé.—*Journal de la Côte.*

☞ Thomas Francis Meagher, en réponse à une lettre lui demandant sa manière de voir sur la question de l'esclavage, dit: "Lorsque je serai devenu *citoyen américain*, conformément à l'application que j'ai faite à ce sujet, il sera temps de faire connaître au public mes vues à cet endroit. Jusque là je n'entends point me mêler des affaires de l'Union."

—Deux tentatives d'ascension faites à Mexico par M. Petin, le célèbre aéronaute, n'ont point réussi. Dans l'impossibilité de se procurer du gaz, M. Petin avait gonflé ses ballons avec de l'air chaud, mais leur grande dimension et le peu de densité de l'atmosphère, ont causé la non-réussite de cet expédient.

INSTRUMENS DE DESTRUCTION.

On s'occupe en ce moment des moyens de destruction les plus prompts et les plus énergiques; on parle plus que jamais des fusées à la congrève, des canons à la Paixhans, du fusil Perrot, crachant 500 balles à la minute, des coulets asphyxians et d'autres inventions diaboliques. Naturellement va se trouver remise à flot une invention peu connue de Fulton: c'est vers l'an 1799 que l'illustre ingénieur américain apporta à Paris un modèle exécuté avec un grand luxe de son *bateau poisson*, appliqué à la destruction des vaisseaux au mouillage. Voici d'après le *Courrier de Nantes*, une idée succincte de cette redoutable machine de guerre, qui, au reste, n'a pas été employée:

"Le *bateau-poisson* n'a rien de particulier dans sa forme extérieure. Il est ponté et peut marcher à l'aviron ou à la voile au moyen d'un mât qui se rabat à volonté sur le pont. L'intérieur contient une cabine bien calfatée où l'on entre par une écoutille fermant hermétiquement, de manière à ne permettre aucune infiltration lorsque le bateau est submergé. Un compartiment ménagé dans la cale peut recevoir, par une soupape, la quantité d'eau nécessaire pour faire couler le bateau à une profondeur voulue. Pour remonter à la surface, on se sert d'une pompe foulante qui rejette l'eau par un tuyau vertical s'élevant au-dessus du niveau de la mer.

"La cabine est assez grande pour que trois hommes nécessaires à la manœuvre, puissent y respirer et une lumière brûler pendant quarante minutes, ce qui est suffisant.

"La nuit, et en choisissant l'heure et la direction favorable pour être porté par la marée ou par un courant sur le vaisseau qu'il s'agit d'attaquer, on en approche le plus possible au moyen des avirons enveloppés de linges qui en étouffent le bruit. On descend dans la cabine, on en referme l'écoutille, on ouvre la soupape du compartiment qui se remplit, le bateau coule et on attend. Dès qu'une légère secousse avertit qu'on est en contact avec la carène du vaisseau, on allume la lumière, et on procède à appliquer le brûlot.

"Le brûlot est un barillet ovoïde bien goudronné contenant 25 à 30 kilogrammes de poudre: à l'une de ses extrémités, il est armé d'une mèche à tire-bouchon bien acérée. A l'autre, il porte un écrou évidé dont le pas est en sens inverse de celui de la mèche, et qui est vissé au bout d'un axe horizontal et creux, lequel pénètre dans l'intérieur de la cabine par une boite en cuir analogue à celles au moyen desquelles on produit le mouvement, sous le récipient d'une machine pneumatique. Cet axe est muni d'une traverse pour qu'on puisse lui imprimer, à bras, un mouvement de rotation sur lui-même, soit à droite, soit à gauche. Une corde mince et bien lisse passe le creux de l'axe, dans l'évidement de l'écrou, entre par une boite à cuir dans le brûlot, et va s'attacher à la détente d'une batterie analogue à celle d'un pistolet. L'autre extrémité de cette corde, qui doit avoir une longueur d'environ 100 mètres, vient s'enrouler dans l'intérieur de la cabine, sur un rouet extrêmement mobile, pour que le dévidement ait lieu sans effort.

"Le brûlot, ainsi préparé, se loge dans une cavité de la carène du bateau, prise aux dépens de la cabine.

"Quand on se sent en contact avec le vaisseau, on pousse l'axe qui glisse dans sa boite à cuir: on le fait tourner, et la mèche mord dans le doublage, puis pénètre dans le bordage. Quand on la juge assez solidement enfoncée, on tourne l'axe en sens contraire. La vis de son extrémité sort de son écrou et le *bateau-poisson* ne tient plus au vaisseau, auquel cependant le brûlot reste fixé. Alors une tige de fer sortant par une boîte à cuir met entre eux une distance de deux mètres. On continue de se laisser dériver par l'impulsion de la marée ou du courant. La corde, en se dévidant, indique par des marques qu'y sont faites la distance qu'on a parcourue. Quand on la juge suffisante, on tire fortement cette corde, elle se tend; l'effort fait partir la détente dans l'intérieur du brûlot, qui éclate. On fait agir la pompe foulante. Le *bateau-poisson* remonte à flot et s'éloigne à la rame ou à la voile.

"On conçoit facilement l'effet de l'explosion qui a lieu et quelle large voie d'eau elle fait dans la carène du vaisseau au-dessous de la flottaison.

Meurtre dans la Paroisse Assomption—Le *Vigilant* publie de longs détails sur un meurtre commis dernièrement dans la Paroisse Assomption. Le nommé Ser, de la Paroisse St. Jacques, avait eu une querelle avec un individu nommé Tolmer: il l'avait frappé et plus tard désarmé. Le 20, vers 6 heures du soir, Tolmer était sur le pont du Bayou Creux, qui se trouve sur la route du Grand Bayou, avec quatre ou cinq autres personnes, quand elles virent arriver en croupe, derrière un nègre à cheval, Ser, armé d'un fusil, et qu'étant arrivé à environ dix pas du groupe, il descendit de sa monture, se dirigea vers Tolmer en le menaçant de tirer sur lui; Mr. Hyppolite Braud voyant cela, saisit le fusil et leva les canons en l'air, afin que dans le cas où il lâcherait la détente, le coup n'atteignît personne.

A ce moment, Tolmer s'est approché et a saisi lui-même le fusil que tenait déjà M. Hyppolite Braud, celui-ci alors lâcha l'arme. Une lutte s'engagea entre Ser et Tolmer, à la suite de la quelle Ser était parvenu à retirer son fusil des mains du malheureux contre lequel il voulait s'en servir. Tolmer, alors, quitte la place et traverse le pont, laissant le lieu de cette scène. M. Hyppolite Braud, placé entre les deux antagonistes, regarde s'éloigner Tolmer, lorsque tournant la tête du côté de Ser, il voit ce dernier abaisser son arme vers sa victime. Se baisser afin de n'être pas atteint lui-même est pour M. Braud l'affaire d'un instant. Heureusement pour lui, car Ser, lâchant la détente, tire sur Tolmer un premier coup qui ne part pas et immédiatement après, un second qui atteint celui-ci par derrière, dans les reins et l'étend raide mort sur le pont.

A la suite de cette scène, Ser alla chercher son nègre et sa charette et vint repasser sur le pont où était étendu le cadavre, dans le but de revenir à St. Jacques. Il passa la nuit dans sa charette, dans la cour de M. E. Féray sur le Bayou Lafourche, et le lendemain matin se dirigea vers Donaldsonville. Mais la nouvelle de ce qui s'était passé s'était propagée et le Constable du 1er District de l'Assomption se mit à sa poursuite, et, après avoir obtenu du juge de paix Trahan un mandat d'ammener, il vint à Donaldsonville le 21 au matin où ne l'ayant pas trouvé il rétrograda vers l'Assomption; l'arrêta au bout de la Paroisse, près de la demeure de M. Oscar Ayraud, et le conduisit chez le magistrat qui avait donné l'ordre de l'arrêter.

AVANTAGE DES ANNONCES.—Nous traduisons le paragraphe suivant du *Louisville Democrat*:

"J. W. Clifford, le jeune gentleman, qui, il y a quelques semaines, annonça dans les colonnes de notre journal qu'il voulait se marier, priant toutes les veuves et demoiselles ayant le même désir, de vouloir bien le lui faire savoir, nous écrit qu'il est enchanté du succès qu'il a obtenu et qu'il est convaincu des inappréciables avantages des annonces de journal. Ainsi, il nous informe qu'il a reçu en réponse à son annonce, 794 billets parfumés, soit à la rose, soit au jasmin, 12 daguerréotypes de femmes charmantes, 2 bagues en or, 64 mèches de cheveux de toutes couleurs, 25 douzaines de boutons de chemises, 102 bouquets de roses, et un volume de Balzac, intitulé la *Physiologie du Mariage*."

Nous ne pouvons trop engager nos co-paroissiens à suivre l'exemple de M. Clifford. En se faisant annoncer dans nos colonnes, ils n'auront que l'embarras du choix.... Avis aux amateurs!

ACTE

Pour abroger l'acte No. 131, intitulé: "Acte pour ré-organiser le Jury de Police de la paroisse de St. Landry, approuvé le 18 Avril, 1853"

SECT. 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que l'acte intitulé "Acte pour ré-organiser le Jury de Police de la Paroisse St. Landry, approuvé le dix-huit Avril, mil huit-cent cinquante-trois," est et demeure par le présent abrogé.

SECT. 2me. Il est de plus décrété &c.: Que cet acte aura force à dater de sa passation.

Signé JNO. M. SANDIDGE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé ROBERT C. WICKLIFFE,
Président pro. tem. du Sénat.
Signé P. O. HEBERT,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
ANDREW S. HERRON, Secrétaire d'Etat.

SUICIDE.—M. Jules Hymel, habitant la paroisse St-Jean-Baptiste, s'est suicidé vendredi dernier avec à peu près 1/4 de fiole de laudanum.

On attribue cet acte de désespoir à la perte d'une certaine somme d'argent qui lui aurait été soustraite à la Nlle-Orléans, et qui ne lui appartenait pas.

Il était âgé d'environ trente ans et laisse une femme et deux enfants.—*Journal de la Côte.*

(*Pour le Courrier des Opelousas.*)

Le départ récent de la belle flotte anglaise, commandée par l'amiral Napier, dont l'intention éminente et presqu'annoncée, est de s'emparer de Cronstadt; ainsi que le pari, qu'en vrai enfant d'Albion, le brave amiral aurait fait avec ses amis—que cette citadelle formidable serait prise 20 *heures* après le premier coup de canon tiré, m'ont suggéré l'idée qu'il vous serait peut-être agréable de donner quelques renseignements exacts sur cette ville, à ceux de vos abonnés qui peuvent n'être pas bien au courant de la géographie russe.

Cronstadt est une ville maritime de la Russie d'Europe, à 27 kil. (environ 16 milles) de St. Petersbourg, sur le Golfe de Finlande, par 27o 29' long. E. *de Paris*, et 60 lat. N. Elle a 40,000 habitants, dont 10,000 marins. C'est une place forte, ayant trois ports, dont deux militaires, avec forts, batteries, arsenaux, un beau canal avec un large basin, et d'immenses chantiers de construction. Cronstadt est la résidence de l'amirauté russe. Cette ville fut fondée par Pierre-le-Grand en l'an 1710. Placée à l'endroit où le Golfe de Finlande n'offre plus qu'un passage fort étroit, elle est le boulevard et comme la porte de St. Petersbourg; elle est défendue du côté de la mer par un fort nommé Cronschlat.

(UN DE VOS ABONNÉS.)

L'avantage d'acquérir un métier.—"Le traité Pratique sur les affaires écrit par Freedly," remarque avec justice:

"Un métier est un chemin sûr, qui conduit à l'indépendance. Celui qui a un métier a une fortune, et celui qui a une profession possède un emploi de profit et d'honneur." Parmi les anciens Juifs tous les hommes même les mieux élevés, apprenaient quelque métier. A Sparte il y avait une loi qui marquait d'infamie tous ceux qui refusaient de soutenir ses parents quand ils étaient dans l'indigence; mais si le père avait négligé de donner un métier à son fils, il n'était pas obligé de lui aider, même quand il serait dans le besoin. Nous pouvons ajouter que tous les emplois utiles par lesquels un homme peut gagner une subsistance honnête, sont de même estimés par toutes les personnes d'intelligence; et que toutes les professions régulières sont presqu'également lucratives pour ceux qui ont du jugement pour les conduire."

GARE AUX FUMEURS.—A bout de réformes, les puritains aux abois, se proposent de faire une guerre acharnée aux fumeurs. En effet, le sénateur Crabb (de la Pennsylvanie), fait dans ce moment, tous ses efforts pour qu'une loi prohibant l'usage du tabac dans cet Etat soit adoptée. Ne désespérons pas, plus tard il sera défendu de rien faire; alors toute personne surprise à faire quoi que ce soit sera mise à l'amende et en prison: ce sera réellement fort consolant pour nous, peuples essentiellement libre, d'apprendre que nous sommes continuellement en contravention avec nos lois, et que, semblables aux cerfs de la Russie, nous serons toujours à la merci du caprice de ceux qui nous gouvernent. Pour notre part, nous ne céderions pas notre délectable privilège de fumer, pour tous les législateurs de la chrétienneté. Si nous ne pouvons pas fumer dans notre pays, nous irons planter notre tente en Turquie ou dans tout autre pays despotique qui n'ait pas encore songé à cette excentricité. On dirait vraiment que ces niais de puritains, cherchent tous les moyens possibles de nous ôter le beau privilège de: *Fais ce que tu veux et comme tu veux.* Qu'on se permette dans les rues de Boston, après un succulent dîner, de fumer un séduisant régalia, voilà qu'un officier de police vous accoste et vous prie de le jeter. Pour nous, nous croyons que nous sommes déjà beaucoup trop gouvernés, et qu'il vaudrait bien mieux n'avoir pas de gouvernement, que d'en avoir un qui empêche chacun d'agir à sa guise.

UN HOMME QUI SE VOLE.—Un journal de l'Indiana rapporte que M. Wise, ayant vendu sa ferme pour la somme de $1000, avait mis cette somme dans un sac de voyage et l'avait pendu à une des colonnes de son lit, puis s'était endormi. Le lendemain matin, s'étant réveillé, à son grand désappointement, le sac avait disparu; sa position était d'autant plus précaire, qu'il avait à payer le jour même, le montant d'une autre ferme qu'il venait d'acheter. Le jour suivant, le sac de voyage fut découvert dans le trou d'un peuplier avoisinant sa ferme; mais d'argent point. La nuit du surlendemain, madame Wise fut éveillée par son mari qui se levait—elle se leva aussi, le suivit pas à pas et le vit se diriger vers la grange et là se livrer à des recherches. Un moment après il sortait tenant dans ses mains les $1000 et alla les mettre dans le trou du peuplier. Sur ce, madame Wise réveilla son mari qui s'aperçut, alors seulement, qu'il s'était volé lui-même. Il paraît que la nuit du jour où il avait palpé le montant du prix de la ferme qu'il avait vendue, craignant qu'il lui fut enlevé, il avait été le cacher dans le peuplier, et la nuit suivante, ayant éprouvé la même crainte, il avait de nouveau changé la cachette. Heureusement que madame Wise a coupé court à l'excès de somnambulisme de son mari; car dans le cas contraire, il est probable que le sac de voyage n'eût jamais reparu.

COURSE.—La course la plus brillante que l'on ait jamais vue en Louisiane, a eu lieu samedi dernier, sur l'hippodrome de la Métairie. Trois célèbres chevaux se sont disputé les prix: *Rube*, représentant l'Alabama; *Lexington*, représentant le Kentucky, et *Lecompte* représentant la Louisiane. Une foule immense avait de bonne heure envahi l'enceinte de l'hippodrome. La voie était en parfait état et on s'attendait avec raison à une magnifique lutte. La course à fournir était de quatre milles, et *Lecompte* a distancé ses rivaux. Mais ce n'est pas tout, il a mis à franchir la distance moins de temps que n'en avaient encore mis les chevaux les plus célèbres. Cette course fera époque dans les annales du turf. Entre le signal de départ et le retour de Lecompte au siége des juges, il ne s'est écoulé que sept minutes et vingt-six secondes. Voilà les lauriers de Boston, de Fashion, de George Martin, de Miss Foot, de Grey Medoc, et de tant d'autres, compromis par la resplendissante gloire du cheval louisianais.—*Abeille, du 10 Avril.*

MOUSTACHES TURQUES.—Il y a dans le sein des grandes villes, dit un journal de N. York, une infinité de gens d'esprit et de génie qui, pour gagner vingt sous par jour, dépensent plus d'idées lumineuses et originales qu'il n'en faudrait à un spéculateur pour ajouter des millions à sa fortune. Cette classe intéressante d'industriels se battait depuis quelque temps les flancs pour trouver quelque chose de neuf; mais tout semblait épuisé. La question d'Orient vient enfin de la tirer heureusement d'affaire. Les choses turques devenaient de mode en Amérique. "Eh bien! ont dit ces génies au petit pied, vendons des moustaches turques." Et voici que, le long de Broadway, on a vu s'échelonner de nombreux individus, sans cesse entourés par un cercle épais de blanc-becs, auxquels ils vendent, pour la modique somme de six sous, une magnifique paire de moustaches noires en peau de veau marin. Les barbiers se sont aussi ressentis de cette influence des choses turques: depuis quelque temps il n'est pas de jeunes ni même de vieux élégants qui consente à paraitre en public avec les moustaches ou les favoris blonds, châtains ou rouges, que la nature peut lui avoir donnés. Tous les matins, les Figaros de New-York ont fort à faire à teindre en noir les barbes de leurs pratiques. Il est à craindre que les femmes à esprit-fort ne profitent de cette vogue des choses orientales pour faire remonter sur l'eau ce fameux costume turc inventé par Mme. Bloomer.

☞ La population luthérienne dans le monde, est de 42,250,000; 25,000,000 habitent la terre de Luther; 5,000,000 la Prusse, 3,000,000 la Suède, et 1,000,000, les Etats-Unis.

COLT DANS LE CAUCASSE.—Dans le Daghestan, un jeune chef Lesghis, ayant été sérieusement blessé pendant une des fréquentes razzias exécutées par les Russes, se réfugia dans une *sakli* en ruine, dans l'intention d'appliquer des bandages à ses blessures. Pendant qu'il était occupé de la sorte, il fut découvert par un détachement de 12 dragons à pied, qui lui donnèrent immédiatement la chasse, en le voyant prendre la fuite. Etant d'une grande agilité à la course, il les distança pendant quelque temps, pendant lequel ceux d'entre eux qui avaient leurs carabines chargées, tirèrent après lui, mais sans l'atteindre. Ayant traversé un des ponts flexibles, commun dans ce pays, qui était jeté sur un torrent rapide au pied d'une montagne, se sentit incapable d'aller plus loin, et ayant le temps de mettre ses armes en ordre, il s'arrêta et s'adossa à un rocher qui faisait saillie sur la route.

Les Russes s'approchèrent du pont, avec de grands cris de joie, le sabre levé. Les plus rapprochés criaient: "Rends-toi." "Pas aussi longtemps que j'aurais vos douze vies dans ma giberne!" s'écria le courageux montagnard. Les Russes qui se trouvaient en arrière accueillirent ce défi par un éclat de rire général; mais celui qui marchait le premier tomba aussitôt roide mort, percé d'outre en outre par une balle, et alla rouler aux pieds du Lesghien. Le second trébucha sur le cadavre de son camarade, et quand il se releva, reçut à son tour un coup qui le blessa sérieusement. Le troisième, voyant la même arme qui avait déjà fait feu deux fois, braquée toujours sur lui, s'élança hardiment en avant; mais à la surprise de tous les Russes, un troisième coup partit, mais sans l'atteindre; aussi s'apprêtait-il à fondre sur le Lesghien, l'arme haute, quand une quatrième décharge lui fracassa le crâne, éparpillant sa cervelle sur les parois du rocher et l'envoyant rouler sanglant et animé au fond du torrent. Trois d'entre les Russes étaient tombés. "Quel diable de pistolet est ceci, qui se fait entendre si souvent?" s'écriaient entre eux les survivants. Le Lesghis se tenait toujours ferme, sa pelisse de peau de mouton simplement roulée autour de son bras gauche, pour parer les coups qui lui seraient portés, précaution qui n'était pas inutile puisque les Russes, le serrant de près, étaient sur le point de l'attaquer.

Sûrs de leur proie, ces derniers s'avançaient plus calmes que leurs prédécesseurs. En ce moment deux coups bien dirigés vinrent les frapper à droite et à gauche et deux hommes tombèrent percés d'une balle dans la région du cœur. Le reste des soldats était terrifié. Le Lesghis, que la perte de son sang épuisait, et qui sentait ses forces l'abandonner, tira un second pistolet—mouvement qui ne fut pas remarqué de l'ennemi, et tira rapidement trois coups sur le groupe des Russes qui était à l'autre bout du pont, à une cinquantaine de yards de distance. Sa vue étant affaiblie par l'épuisement, il tira sans précision et un coup seulement porta, blessant un des dragons à l'épaule. "Fuyons, crièrent-ils, c'est l'esprit malin des montagnes, il tuerait toute notre armée." Et en effet, ils se mirent à fuir précipitamment, juste au moment où le Lesghis tombait épuisé au pied du rocher. Arrivés à quelque distance, ils se risquèrent à regarder en arrière, et ne voyant plus rien: "Il a disparu dans les nuages," crièrent les Moscovites superstitieux.

Le chef Lesghis fut secouru par quelques-uns des siens qui le rencontrèrent; et ne tarda pas à être rétabli de sa blessure, ainsi que le Russe qu'il avait blessé. A son mariage, qui eut lieu quelques mois après, les pistolets qui étaient une paire de revolvers de Colt, qui avaient été donnés par un voyageur américain, le capitaine K.... au jeune héros du Caucasse, furent passés de main en main au milieu des bénédictions générales de l'assemblée. La mariée même les baisa, dit-on, en disant: "Ah! Debemet, si tous les braves Circassiens étaient armés comme toi, il n'y aurait pas tant de veuves éplorées et de fiancées abandonnées dans le Daghestan.

Le prisonnier russe, bientôt gagné par un traitement plein de bienveillance, était rétabli; on lui avait ôté du talon la cruelle touffe de crin, et très-souvent il arrangea et chargea ces terribles et fatales armes, qui sont destinées à opérer une si grande révolution dans le système de guerre du monde.

On parla longtemps parmi les soldats russes de l'histoire du "pistolet du diable," dans leurs marches, quand une colonne gravissait quelque interminable montagne, ou quand le soir, ils étaient réunis autour de leur marmite dans leurs bivacs.

Aujourd'hui l'introduction partielle de ces armes parmi les officiers a diminué jusqu'à certain point l'effet produit par cette histoire, mais beaucoup croient encore très-pieusement que le jeune chef Lesghis n'était autre que le prince des Ténèbres en personne, venu tout exprès de l'enfer pour faire la chasse aux soldats russes.

SECOURS EN FAVEUR DE LA RUSSIE.—CURIEUX MOUVEMENT.

Nous lisons dans le *New York Herald*:

"Il se prépare en faveur de la Russie un mouvement curieux, extraordinaire, dont le résultat ne serait pas moindre que la destruction des flottes alliées dans la Baltique. Au dernier voyage du steamer *Baltic*, l'ex-alderman Wesley Smith Jr., de cette ville partit avec M. Grimwald, officier russe qui se rendait à St. Petersbourg, en apparence dans le but de passer un contrat pour la fourniture de $300,000 de bois de construction pour navires. Nous apprenons que dix ou douze autres Américains sont parti avec M. Smith et qu'ils sont associés dans un contrat avec la Russie pour la destruction des flottes anglaises et françaises dans la mer Baltique (s'ils parviennent à approcher d'assez près aucun fort russe), par le moyen de l'armure sous-marine de Taylor et de la batterie sous-marine de Colt.

"Voici comment nous comprenons le plan qu'ils se sont tracé:

"Une torpille portative d'assez de force pour couler un vesseau de guerre doit être portée sous l'eau par un homme enfermé dans une armure sous-marine. Il attache sa batterie à la quille du vaisseau puis retourne au rivage. Alors au moyen d'un fil électrique, on met le feu à la batterie et le vaisseau saute.

"On dit que la "Compagnie de batterie et d'armure sous-marine," doit recevoir cent mille livres sterling, si elle parvient à détruire l'escadre alliée, dans le cas contraire elle ne recevra qu'une certaine somme pour chaque vaisseau qu'elle aura fait sauter."

Nous donnons cette nouvelle pour ce qu'elle vaut, ajoute le *Herald*. Il se peut qu'elle soit vraie comme il se peut aussi qu'elle n'ait pas le moindre fondement. L'action de l'armure et de la batterie sous-marine sera terrible, épouventable, si seulement les vesseaux sur lasquels la compagnie veut faire ses expériences sont assez complaisants pour passer assez près de terre et s'y arrêter assez longtemps pour que chaque porteur de torpille puisse en attacher une à leur quille. En vue de la science, il serait à désirer que les commandants des flottes anglaises et françaises voulussent bien se soumettre à ces intéressantes expériences. La Compagnie d'armure et de batterie sous-marine ne demande qu'une bonne occasion—pourquoi la lui refuserait-on?

Chevaux Rétifs.—Dans l'Inde, quand un cheval fait le rétif, au lieu de le fouetter, de l'éperonner ou de lui infliger toute autre punition de ce genre, auxquelles on a recours dans nos pays civilisés, on se contente de lui prendre un pied de devant dans une corde à laquelle on a fait un nœud coulant, de tirer dessus à trois ou quatre personnes de manière à le forcer à tenir sa jambe horizontalement.

On prétend que, par ce moyen, un cheval quelque rétif qu'il soit, ne saurait résister à plus de deux épreuves.

VENTE PUBLIQUE.

Par le soussigné, Encanteur pour la Paroisse St. Landry.

LE public est informé qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux, à Washington, en cette Paroisse, le

Jeudi, 8 Juin prochain, 1854,

la propriété ci-dessous décrite, appartenant à feu Raymond Dergelas, décédé, à savoir:

UN DEMI
LOT DE TERRE,

situé dans la dite ville de Washington, ensemble avec les *édifices et améliorations* qui s'y trouvent, étant la dernière résidence du dit défunt.

Deux Coffres d'Outils de Charpentier, un Fusil, une Montre en or et beaucoup d'autres articles trop longs à énumérer.

Conditions:—Comptant.
S. D. ALLIS, *Encanteur.*
Opelousas, 6 Mai, 1854.

J. M. LANEY, M. D.

EST maintenant aux Opelousas, et offre respectueusement ses services comme DENTISTE aux habitants de cette ville et de ses environs.

Toutes maladies des Dents et des Gensives seront traitées avec avantage.

Avec sa grande facilité à opérer, il est certain de donner une satisfaction générale sur les organes si essentiels au *bien-être*, à la *beauté* et même à la *santé*.

Ceux qui désirent ses services, voudront bien le faire demander ou se rendre à son bureau, le plus vite possible.

CONDITION:—COMPTANT.

P. S.—Pour satisfaire ceux qui souffrent des Maux de Dents, il leur fait savoir qu'il fait usage d'un remède qui détruit le nerf avec efficacité et sans douleur.

Il fait usage du chloroforme quand il le faut.

Nous recommandons avec plaisir notre ami, le Dr. J. M. LANEY, à l'estime et au patronage de tous ceux à qui il peut offrir ses services comme DENTISTE. Il est très bien connu ici,—et a exercé sa profession parmi nous avec succès, depuis plusieurs années,—ayant ajouté à ses autres avantages, comme Dentiste, celui de DOCTEUR EN MEDECINE.

W. J. JOHNSTON, M. D.
ED. B. PRICE, M. D.
J. P. DAVIDSON, M. D.
S. A. SMITH, M. D.
GEO. EDW. FRENCH, M. D.
HUGH LYNCH, *Merchant.*

Alexandrie, 1er. Mars, 1854.

☞ Bureau, à l'Hotel, en face la Maison de Cour.

☞ Il fera dorénavant des visites à époques dans cette Paroisse.

Opelousas, 6 Mai, 1854.

Etat de la Louisiane,

COUR DE DISTRICT, Paroisse Saint-Landry. } No. 7179.

Succession de Félicité Robin.

MARCELIN L. MELANÇON, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la succession de feue Félicité Robin, dernièrement de cette Paroisse, ayant présenté un tableau final de répartition et de règlement démontrant la situation des affaires de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la dite pétition par ordre de la Cour susdite, en date du 3 Mai, 1854:

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, l'administrateur autorisé à payer selon la répartition établie dans le dit tableau, et déchargé de toute responsabilité ultérieure et son cautionnement cancellé.

A. GARRIGUES, Greffier.
Opelousas, 6 Mai, 1854. 22—5t.

Vente Publique.

Succession de feue Mlle. Marguerite Chretien.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu en vente publique, par un officier compétent, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le

Mardi, 6 Juin prochain, 1854,

la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la succession de feue Demoiselle Marguerite Chrétien, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir:

DEUX CERTAINS
TERRAINS,

situés dans la ville des Opelousas, bornés au Nord par la rue ——, au Sud par la rue Grolée, à l'Est par la rue de la Cour et à l'Ouest par la dernière résidence de Mlle. Marguerite Chrétien, et par la propriété de Jones Edmonds.

CONDITIONS:—Comptant.
SYDALISE THOMPSON,
Exécutrice Testamentaire.
Opelousas, 6 Mai 1854.

Nouveau Magasin de Provisions
A WASHINGTON.

LE soussigné ayant loué un magasin dans le village de Washington, a maintenant, et tiendra constamment en mains, un assortiment complet de provisions telles que Porc, Jambons, &c., qu'il vendra à un prix raisonnable, en gros ou en détail, ou qu'il échangera pour des peaux ou d'autres produits du pays.

THOS. J. GODMAN.
Washington, (Le.,) 6 Mai 1854—1f

Succession de Joseph Daigle.

LES acquéreurs à la vente des biens de la Succession de feu Joseph Daigle, sont par le présent avertis que leurs billets, pour le second payement, sont échus depuis le 1er d'Avril dernier.—En conséquence, ceux qui voudront éviter des frais, auront à venir payer *immédiatement* entre les mains du soussigné, à son domicile.

L. CHAUDET,
Exécuteur Testamentaire.
Opelousas, 6 Mai 1854—1m.

Soyez Avertis,

QUE tous reçus de taxes d'Etat pour les années 1851, 1852 et 1853, signés par d'autres que par le soussigné, ne seront pas reconnus comme valables.

J. B. DAVID,
Shérif et Collecteur pour St. Landry.
Opelousas, 6 Mai 1854.—3f.

AVIS.

DEJEAN SEBASTIEN, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la Succession de feue Sophie H. Fontenot, décédée, dernièrement de la Paroisse St. Landry;

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer par écrit au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 6 Mai, 1854.

CHEVAL EPAVE.

IL a été arrété comme épave, le 25 avril dernier, dans la Pinière, en cette Paroisse, par le soussigné, *un petit cheval Mexicain, de couleur alezan-clair*, marqué ainsi sur la cuisse gauche M; il a une tache blanche sur le front, les deux pieds de devant blancs, il a quelques marques de harnais et une marque de selle sur le côté gauche, et va très bien le train.

Le propriétaire est prié de venir prouver sa propriété, payer les frais et l'emmener, autrement il en sera disposé selon la loi.

ED. NUGENT.
Pinière, St. Landry, 6 Mai, 1854.

MARCHANDISES NOUVELLES.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment complet de marchandises, qu'ils offrent à des prix très modérés. Ces marchandises consistent en Barèges à Bayadères et à volans, Mousselines imprimées, Jaconats à Bayadères, Crèpe Suisse, Brillantés, Désindes, Soie noire et en couleurs, Mousselines Suisses, Mantelets Soie couleurs diverses, Indiennes d'été, Broderies, Gants et Chaussure pour dames.

Egalement un assortiment complet d'habillemens, Souliers, Bottes et Chapeaux pour messieurs.—Listados, Cotton Lowell et de la Virginie, Quincaillerie, Charrues, ainsi que toutes marchandises convenables aux habitans, Sellerie, Harnais pour buggy et cabriolets.

Les personnes qui n'ont pas encore réglé leurs comptes dûs depuis Mars dernier sont invitées à le faire le plus-tôt possible car un plus long delai ne leur sera pas accordé.

T. LASTRAPES & Co.
Opelousas, 22 Avril 1854.—1m.

Succession de Marguerite Richard.

LES acquéreurs à la vente des biens de la succession de feu Dame Marguerite Richard, veuve de feu Pierre Thibodeau, sont informés que le premier paiement est dû le 15 Avril courant, et qu'à moins que les créanciers ne viennent payer sans délai, à mon domicile, des poursuites judiciaires seront instituées contre eux.

LEON THIBODEAU,
Administrateur.
Couléé Croche, St. Landry, 15 avril 1854.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Marie Jeanne Paméla Bossier, représentée, &c. vs. Samuel E. Bell.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 1898.

EN vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'offrirai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour de cette Paroisse, en la ville des Opelousas, le Samedi, 3 Juin prochain, 1854, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres et prétentions de Samuel E. Bell, aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire ledit jugement, savoir:

Un morceau de Terre,

dans la dite Paroisse St. Landry, et anciennement décrit comme borné par le chemin principal au débarquement de la Vieille Eglise et du Bayou du Pont, contenant soixante arpents, plus ou moins, étant la même terre maintenant occupée par Ira Thayer, près le pont de Washington.

J. B. DAVID, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 29 Avril, 1854.

Vente par le Sherif.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Charles Deblanc vs. Juste Bertinot.—Cour de District,—Paroisse St. Landry.—No. 7088.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente, lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, aux Opelousas, le Samedi 6 Mai prochain, entre 11 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution et portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Juste Bertinot à la propriété suivante, saisie pour satisfaire ledit writ, savoir:

DEUX LOTS DE TERRE,

situés dans le village St. Charles, Grand Coteau, en la Paroisse St. Landry, mesurant quatrevingt-seize pieds de face sur cent quarante pieds de profondeur, étant les Lots Nos. 33 et 34 du plan dudit village, et étant les mêmes vendus par Patin à Wiltz, avec les améliorations.

J. B. DAVID, Shérif,
Bureau du Shérif St. Landry 22 Avril 1854.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

R. H. Short & als., vs. Peter Collins. } COUR DE DISTRICT, PAROISSE ST. LANDRY, No. 6062.

EN vertu d'un writ de Fi. Fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'offrirai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour de cette Paroisse, en la ville des Opelousas, le Samedi, 3 Juin prochain, 1854, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres et prétentions de Peter Collins aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, savoir:

Un certain Lot ou Parcelle de Terre, située dans la Paroisse St. Landry, à environ 12 milles de Mountville, sur la rive Est du Bayou Bœuf, et contenant environ quatre cents arpents, ayant dix ou douze arpents de face sur quarante de profondeur, borné au Nord par les terres de Gilbert [illegible] au Sud par les terres de Wm. [illegible] tre Lot de Terre, [illegible] dans la même [illegible]

VENTE PUBLIQUE.

Succession de Leandre Bourque, décédé.

LE public est informé qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par un encanteur, dûment commissionné, à la dernière résidence du défunt, en cette paroisse, le

Mercredi, 24 Mai prochain, 1854,

les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Léandre Bourque, décédé, savoir:

L'HABITATION,

sur laquelle le défunt résidait en dernier, consistant en un lot de terre, contenant cent soixante acres, avec toutes les *Batisses et les Améliorations* qui sont dessus, ainsi que la *récolte* qui pousse en ce moment.

UN LOT DE TERRE BOISEE,

situé sur le Bayou Plaquemine Brulée, contenant cent soixante arpens borné au Sud par la terre de J. B. David, au Nord par la terre de Julien Brasseur.

UN LOT DE TERRE DE MARAIS,

situé sur le Bayou Nezpiqué, contenant cent trente-six arpens.

UN LOT DE TERRE,

situé dans les bois, appelé Pointe Joyeuse.

11 ESCLAVES,

des deux sexes et d'âges divers.

Dix chevaux créoles doux, un cheval américain, 15 têtes de chevaux, 10 paires et demie de bœufs de tire, 54 têtes de bêtes à cornes douces, 60 têtes de bêtes à cornes sauvages, 20 têtes de cochons, 2 diables et chaines, 1 charrette à bœuf, 1 gig, un lot d'outils de tonnelier, meubles de maison, ustensils de cuisine, outils aratoires, 1 selle et bride, &c., &c.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente.

JOSEPH L. BOURQUE,
Administrateur.
Opelousas, 22 Avril 1854.

Vente a l'Encan.

Par Evte. Debaillon, Encanteur.

LE public est averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le

Mardi, 16 Mai prochain, 1854,

la propriété connue sous le nom de

L'HOTEL DU RAIL-ROAD,

tenue par Mr. N. Quatrevaux, situé dans la ville des Opelousas, borné au Nord par la propriété de J. R. Viou, au Sud par la rue Bellevue, à l'Est par la rue de l'Union et à l'Ouest par la rue principale, comprenant un lot de terre, une maison convenable pour tenir un Hotel, une maison de résidence, écurie et autres améliorations.

CONDITIONS.—Un tiers payable à six mois, du jour de la vente, un tiers à 18 mois et le dernier tiers à deux ans et demie. L'acquéreur fournissant ses billets avec caution à la satisfaction de qui de droit, et la propriété vendue demeurant spécialement hypothéquée jusqu'au paiement tant du principale que des intérêts qui auront pu s'accroître, à raison de 8 pour cent par an, à compter de l'échéance.

EVTE. DEBAILLON, *Encanteur.*
Opelousas, 15 Avril 1854.

AVIS.

LE soussigné arrivant de la Nlle.-Orléans, prévient ses amis et le public qu'il a apporté un assortiment complet de Marchandises Sèches de printemps et d'été, ainsi que de la Grocerie, conserves alimentaires, &c., Quincaillerie Fayence, Chaussure, Bijouterie, Pendules nouveau genre, montres en or et en argent, &c., Outils de Charpentier et de Tonnelier, qu'il vendra à un prix et des conditions raisonnables. C. MEDICIS.

Opelousas, 22 Avril 1854.

AU PUBLIC.

COMME un avis a été publié dans le *Courrier des Opelousas*, du 1er Avril et des numéros subséquents, sous la signature de Mark W. Harwell, prévenant le public de ne pas négocier certaines obligations tirées par ledit Harwell en ma faveur, je crois qu'il est de mon devoir, pour moi-même et pour une explication à mes amis et au public, de mentionner les faits qui ont pu donner lieu à cette publication. Le 25 Octobre dernier, 1853, Mr. Harwell, comme agent de Mme. Lee, acheta de moi un certain morceau de terre au haut de Plaquemine Brulée, contenant 800 arpents *plus* ou *môins*, pour lequel il me donna les dits billets. Après cela, le contract fut rédigé et disait que s'il se trouvait plus de 850 arpents, le dit Harwell devait me payer $3 l'arpent pour le surplus des 850 arpents, et s'il y avait moins de 750 arpents, je devais lui rembourser $3 l'arpent. D'après ce qui précède, je ne puis attribuer qu'à cela la publication de l'avis mentionné. Le public peut examiner l'acte de vente qui se trouve dans le bureau du Recorder Martin, aux Opelousas. LOUIS A. BACON.

Lake Charles, 29 Avril, 1854.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Eugène Wartelle, agent, vs. Edwin B. Scott & als. } COUR DE DISTRICT, PAROISSE ST. LANDRY. No. 6097.

EN vertu d'un writ de Fi. Fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, [illegible] moi adressé, j'offrirai en [illegible] devant la [illegible]